



**Déclaration simplifiée
d'évaluation d'incidences
Natura 2000
(art R414-23 code environnement)**



Manifestations nautiques en mer

évaluation à joindre à la déclaration de manifestation nautique (D.M.N)

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée
Délégation à la Mer et au Littoral
1, quai Dingler – CS 20366 - 85109 Les Sables d'Olonne cedex
☎ : 02 51 20 42 10 courriel : ddtm-dml-sramp@vendee.gouv.fr

Annexe à la manifestation nautique intitulée :

organisée le :

Trophée Port Olona

TPO 1 le 27/04/2025, TPO 2 le 11/05/2025,
TPO 3 le 01/06/2025, TPO 4 le 14/09/2025,
TPO 5 le 28/09/2025, TPO 6 le 12/10/2025
et le TPO "réserve" le 26/10/2025

1 - Localisation de la manifestation par rapport aux sites Natura 2000

Point de départ : Port Olona

Point d'arrivée : Port Olona

Parcours : Parcours en baie des Sables

Escales : Sans objet

Pièce à joindre : Joindre un ou plusieurs extraits de cartes permettant une localisation précise des éléments mentionnés ci-dessous ainsi que les éventuelles installations provisoires en mer et/ou à terre et les zones classées Natura 2000 traversées ou côtoyées (carte similaire jointe à la D.M.N). Pour les parties maritimes, les cartes doivent être réalisées sur DATASHOM (<http://data.shom.fr/>). Les guides d'utilisation de « DATASHOM » sont mis en ligne sur le site de la préfecture maritime de l'atlantique à la rubrique « infos pratiques-démarches-manifestations nautiques » (<https://www.premar-atlantique.gouv.fr/1-demarches/declaration-dune-manifestation-nautique.html>).

Site (s) concerné (s) par le projet :

SIC (Site d'intérêt Communautaire) - Directive « Habitats » / ZPS (Zone de protection Spéciale) – Directive « Oiseaux »

SIC ou ZPS	CODE DU SITE	NOM DU SITE	Site (s) concerné (s)
SIC	FR5200653	Marais Breton et Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts	<input type="checkbox"/>
ZPS	FR5212009	Marais Breton et Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts	<input type="checkbox"/>
ZPS	FR5212014	Estuaire de la Loire – Baie de Bourgneuf	<input type="checkbox"/>
SIC	FR5202012	Estuaire de la Loire Sud – Baie de Bourgneuf	<input type="checkbox"/>
SIC	FR5200654	Côtes rocheuses, dunes, landes et marais de l'Ile d'Yeu	<input type="checkbox"/>
SIC	FR5202013	Plateau rocheux de l'Ile d'Yeu	<input type="checkbox"/>
ZPS	FR5212015	Secteur marin de l'Ile d'Yeu jusqu'au continent	<input checked="" type="checkbox"/>
SIC	FR5200655	Dunes de la Sauzaie et Marais du Jaunay	<input type="checkbox"/>
SIC	FR5200656	Dunes, forêt et marais d'Olonne	<input type="checkbox"/>
ZPS	FR5212010	Dunes, forêt et marais d'Olonne	<input type="checkbox"/>
SIC	FR5200657	Marais de Talmont et zones littorales entre Les Sables et Jard-sur-Mer	<input type="checkbox"/>
SIC	FR5200659	Marais Poitevin	<input type="checkbox"/>
ZPS	FR5410100	Marais Poitevin	<input type="checkbox"/>
ZPS	FR5402012	Plateau de Rochebonne	<input type="checkbox"/>
SIC	FR5400469	Pertuis Charentais - Rochebonne	<input checked="" type="checkbox"/>
ZPS	FR5412026	Pertuis Charentais - Rochebonne	<input checked="" type="checkbox"/>

Sitographie utile : <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/listeSites>**2 - Compléments de présentation de la manifestation**

Espace(s) utilisé(s) : espace maritime (chenal de navigation, bande des 300 m., large, profondeurs minimales et maximales d'ancrage, amers éventuels...); espace terrestre (voirie, parkings, pré-salés, plage, dune,...) :

Sans objet

Installations envisagées :Sur les lieux de départ et d'arrivée :

- type : Mouillage bouée de départ et de parcours.

- surface : 0,5 m² unitaire

- nombre : 5 (maxi)

Ravitaillements éventuels :

- type :

sans objet

- nombre :

0

Aménagements connexes :

- activités annexes ou périphériques :

sans objet

- zones de parking :

aucune

- zones de stockage :

aucune

- zones de nettoyage :

aucune

Installations de secours et d'assistance médicale :

Pas d'installation de secours ni d'assistance médicale particulière ; en cas d'urgence appel à SNSM.

Motif d'utilisation d'engins motorisés dans le cadre du :

- balisage :

Semi-rigide (mouillage des bouées)

- accompagnement des participants :

non

- sécurité ou secours :

Vedette et semi-rigide

- rangement, ramassage, remise en état du lieu :

Sans objet

Moyens matériels :

- Canalisation des spectateurs (balisage en mer, bouées de signalisation, voie d'accès...) :

Sans objet

- Animation (phénomènes sonore et lumineux (feux d'artifice, de joie, de bengale, démonstration de fusées de détresse...) :

Sans objet

Gestion des déchets et des rejets :

- types de déchets produits : Essentiellement déchets de repas, gérés par chacun des skippers et restant à bord le temps de la régata.

- mode de gestion (container, recyclage...) : Les déchets débarqués sont déposés dans les containers mis à disposition à Port Olona.

- rejets dans le milieu (eau, gaz, air, sol et sous-marin) : Aucun

Bruits :

- impact sonore des engins nautiques motorisés (nombre de décibel) : Non connu. Il est demandé aux pilotes d'utiliser les engins nautiques motorisés à bon escient dans le respect des consommations et du bruit.

- fréquence journalière et/ou hebdomadaire des parcours au sein ou à proximité des sites Natura 2000 :

De 10h00 à 17h00

- consignes environnementales données aux participants, aux spectateurs et aux encadrants (joindre les éventuels supports d'accompagnement) :

- Consignes fédérales édictées dans les Règles de Course à la Voile (RCV) 2021/2024 : chapitre 24 de l'annexe L.
- Les Instructions de Course.
- Les SNSablais adhèrent à la "charte de l'éco-marin" auprès de l'association Echo-Mer de La Rochelle.

Budget prévisionnel global : 25 000 €

Effectifs chiffrés (attendus, ou faire référence à l'année précédente le cas échéant) :

- effectif global en mer : 120

- effectif global à terre : 1

3 - Incidences potentielles sur les sites Natura 2000 concernés, mesures prises, incidences significatives finales attendues

Exposer les incidences potentielles sur un ou plusieurs sites Natura 2000 pouvant être affectés dans le tableau ci-dessous. Il peut être renseigné avec l'aide des opérateurs et des animateurs des sites potentiellement concernés.

Espèces / habitats :	Sites (s) N2000 – localisation –superficie et/ou % d’habitat investi par la manifestation	Fréquentation	Action(s) potentielle (s) pouvant avoir des effets sur le milieu :	Perturbation-dégradation potentielle(s) : Si OUI préciser	Mesure(s) prise(s) pour atténuer ou supprimer les effets	Incidence finale attendue : OUI – NON
Milieu dunaire						
		NON				NON
Espèces animales aquatiques / côtières / terrestres						
		NON				NON
Oiseaux						
- Puffin des Baléares - Sterne	FR 5212015 FR 5412026		Les voiliers en régate se tiennent éloignés de l'estran et des récifs, reposoirs pour de nombreuses espèces.			NON
Poissons						
- Grand dauphin - Marsouin - Globicéphale	FR 5400469		Les voiliers étant en course, pas d'action de pêche ni de traîne. Traversée des zones en pelotons étirés.			NON
Habitats naturels						
		NON				NON

4 - Conclusion :

Il est de la responsabilité de l'organisateur de la manifestation nautique en mer de conclure à l'absence ou non d'incidence de son projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000.

En conclusion, votre manifestation nautique est-elle susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 ?

NON **OUI** (cocher la case)

Si oui, l'évaluation des incidences Natura 2000 doit se poursuivre avec un dossier complet à établir. C'est ce dossier qui devra être transmis en complément de la déclaration de manifestation nautique en mer et à adresser à la Délégation Mer et Littoral de la Vendée.

Fait à : le

Signature de l'organisateur :

Bruno ORIOT
Président des SNSablais



SPORTS NAUTIQUES SABLAIS

125, place Jean David Nau

85100 LES SABLES D'OLONNE

Siret 330 253 956 00032 - Code APE 9312 Z

<http://www.sportsnautiquessablais.com>